

## CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE VENDREDI 22 JUILLET 2022

\*\*\*\*\*

**Présents** : DAIRE Christian, BALADE Jean-François, BERRON Jean-Luc, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, CHRETIEN Romain, DESCLAUX Nadège, DOUMERC Marjorie, DUBOS Jean-Pierre, FAVIER Jacques, MALEPLATE-JANUARD Laurie, MARTAIL Sonia, NORGUET Nadine, PINAUD Nicolas, RATEAU Christian, SESE-DUVILLE Dominique, SOUPERBAT Danièle, VERVOUX-CARREYRE Emeline - **Excusés** : JEANSON Claire (pouvoir à M. BOUCAU), FUMEY Wilfrid (pouvoir M. RATEAU), LAMARQUE Bernard (pouvoir à Mme DESCLAUX), SEDANO Bernadette - **Secrétaire** : FAVIER Jacques

### ORDRE DU JOUR :

#### **I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2022**

#### **II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

- > 2022-07-1 : Tarification du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- > 2022-07-2 : Tarification de l'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- > 2022-07-3 : Choix des attributaires des marchés d'assurance (IARD et risque statutaire)
- > 2022-07-4 : Convention avec le CDG33 pour la gestion du contrat de couverture des risques statutaires
- > 2022-07-5 : Gestion du personnel - modification du tableau des effectifs (ouverture d'un poste technicien pour C. MEUSNIER (catégorie B) et d'un poste de diététicien (catégorie A) pour A. REGLAIN) avec adaptation du régime indemnitaire correspondant
- > 2022-07-6 : Vente de biens mobiliers réformés (bureaux d'écoliers, machines outil de menuiserie)
- > 2022-07-7 : décision de poursuite ou non du projet d'installation d'un système d'alarme PPMS à l'école à la suite du refus de subvention au titre du FIDPR 2022

#### **III : INFORMATIONS**

- 1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- 2 > Présentation du compte rendu du conseil d'école du 23 juin 2022 par M. BOUCAU
- 3 > Présentation du Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets par M. BALADE
- 4 > Présentation du nouveau logo du CCAS de TOULENNE
- 5 > Mise en location au 1<sup>er</sup> octobre 2022 d'un logement communal situé au 6D Route de la Garonne

#### **IV : QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire présente en préambule de ce conseil un point sur l'incendie hors norme en cours dans le sud-Gironde. Le Poste de Commandement Opération a été installé depuis lundi à Langon. De nombreuses offres d'hébergement ont été centralisées à la CdC pour accueillir la population des communes ayant reçu l'ordre d'évacuer du fait de l'intensité de la fumée. La Croix Rouge gère les affectations, à ce jour, 20 personnes sont hébergées à Toulouse Lautrec ne voulant pas être relogées. 1200 repas sont fabriqués quotidiennement par cet établissement pour les pompiers et sont distribués sur le terrain. Une base logistique arrière a été mise en place au Centre Nougaro pour alimenter toutes les bases terrains de la sécurité civile. La commune de TOULENNE a mis à disposition des frigos à cette fin. M. le Maire remercie les élus ayant participé aux permanences et tous ceux s'étant proposés pour le faire, ainsi que les bénévoles qui ont répondu aux sollicitations, comme les personnels communaux revenus de congés pour aider sur l'ensemble du territoire, ainsi que les supermarchés et les hôpitaux qui ont répondu en masse pour fournir des repas. Il met en avant les élans de solidarités de la population locale, conduisant à un fort afflux de dons qu'il est dorénavant nécessaire de réguler et de cibler.

Il invite les élus municipaux à prendre connaissance du communiqué de presse diffusé par M. GUILLEM, Président de la CdC et Maire de Langon à la suite de la visite de M. MACRON, Président de la République au PCO de Langon. Malgré le retard dans l'envoi des invitations, tous les maires concernés étaient présents, dont celui de Landiras.

La situation semble s'améliorer actuellement, le feu est partiellement fixé sur certains sites, ce qui permet d'envisager dans les prochains jours le retour dans leurs foyers des habitants de Noaillan, Villandraut, Budos, Landiras... le service d'aide à domicile de la CdC va pouvoir reprendre demain à Léogeats, ainsi que celui du transport à la demande qui a aidé à évacuer des personnes sans véhicule. Les agents du Pôle seniors ont été mobilisés pour s'assurer que les besoins des habitants de Saint-Symphorien et Hostens soient bien couverts. Les centres de loisirs de Villandraut et Noaillan réouvriront dès lundi.

## ORDRE DU JOUR :

### **I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2022**

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

### **II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

#### **> 2022-07-1 : NOUVELLE TARIFICATION 2022-2023 DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Vu la délibération du 20 juin 2019 par laquelle le conseil municipal a instauré une tarification progressive du restaurant scolaire sur la base du quotient familial (QF) pour les enfants domiciliés à TOULENNE, Considérant que la commune de TOULENNE prend en charge les frais de confection des repas, du personnel et des fluides, et le Comité de Gestion du Restaurant d'Enfants (CGRE) les denrées, Considérant les propositions du bureau du CGRE qui, à l'issue de l'analyse partielle des résultats des comptes 2021-2022, constate une nette hausse des dépenses d'achat de denrées alimentaires, due notamment à l'augmentation globale de leurs coûts dans un contexte inflationniste fort, M. le Maire propose au conseil municipal d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les tarifs de restauration scolaire mentionnés sur le tableau ci-dessous, portant une augmentation proche de 5%. En outre, il propose aux conseillers municipaux de réviser à la hausse la grille tarifaire afin de permettre à plus de familles de bénéficier de la tarification sociale à 1 €, en fixant les seuils plancher à 900 € :

<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>	
<b>Tarifs des repas appliqués au 1<sup>er</sup> septembre 2022</b>	
<b>Tarifs applicables aux enfants domiciliés à TOULENNE + ceux scolarisés en classe ULIS</b>	
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	
de 0 € de <b>900 €</b> (+ enfants placés en famille d'accueil)	<b>1,00 €</b>
de <b>901 €</b> à 2.300 €	<b>2,80 €</b>
plus de 2.300 €	<b>3,30 €</b>
<b>TARIFS FORFAITAIRES</b>	
Enfants domiciliés « hors commune »	<b>6,05 €</b>
Adultes (Enseignants, stagiaires Education Nationale, Personnel communal et stagiaires intervenant en Mairie, Personnes âgées utilisant le restaurant scolaire)	<b>5,95 €</b>
Participation de la commune auprès du CGRE aux frais de repas du personnel communal	<b>1,80 €</b>
Accompagnants élèves situation handicap (AESH)	<b>2,80 €</b>
Stagiaires Mairie intervenant dans les écoles	<b>Gratuit</b>
Adultes bénévoles aidant au service de restauration scolaire	<b>Gratuit</b>
Adultes extérieurs	<b>12,00 €</b> (au lieu de 11,80€)

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les tarifs de restauration scolaire mentionnés ci-dessus ainsi que la révision de la grille tarifaire permettant à plus de familles de bénéficier de la tarification sociale à 1 €.

#### **> 2022-07-2 : TARIFICATION ACCUEIL PERISCOLAIRE 2022-2023**

M. le Maire rappelle que le service d'accueil périscolaire, ouvert de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h15, est facturé en fonction des ressources du foyers. Par décision du 17 juin 2021, le conseil municipal avait décidé d'augmenter de 5 % les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2021/2022, en faisant évoluer proportionnellement les seuils et taux d'efforts, portant les prix plancher horaire à 0,48 € et plafond horaire à 1,45 €, en fonction de l'application des taux d'effort suivants sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde :

1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
0,045 %	0,043 %	0,041 %

La Caisse d'Allocations Familiales, principal partenaire financier de la collectivité au travers du respect par la commune des engagements du Contrat enfance jeunesse (CEJ) et de la future Convention territoriale

globale (CTG), demande à ce que lui soit fournie chaque année les nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire.

Après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 3,5 % les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2022/2023, afin de faire suivre à minima la tarification de ce service avec l'évolution de la masse salariale liée à la réévaluation du point d'indice. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le plancher horaire de l'accueil périscolaire à **0,50 €** et le prix plafond horaire à **1,50 €**. Les taux nouveaux d'effort sont les suivants :

1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
0,0465 %	0,0445 %	0,0425 %

Il est rappelé que la base de calcul pour la tarification de l'accueil périscolaire est le Quotient Familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde. Pour les familles non allocataires de la CAF, le quotient familial sera établi selon le mode de calcul utilisé par la CAF de la Gironde (montant des revenus annuels du foyer figurant sur l'avis d'imposition n-1 / 12 + prestations familiales / sociales mensuelles, le tout divisé par le nombre de parts fiscales).

### > 2022-07-3 : ASSURANCES IARD – CHOIX DES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES 2022-2023

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure de marché à procédure adaptée lancée le 31 mai 2022 en vue de garantir l'ensemble du patrimoine de la commune, de sa flotte automobile et de garantir la commune, les élus et les collaborateurs pour les risques de protection juridique, mais également en vue de garantir à la commune le remboursement de tout ou partie des sommes restant à sa charge en application des dispositions régissant le statut de ses agents permanents titulaires ou stagiaires.

Le présent marché a été décomposé en 6 lots suivants : Lot 1 – Dommages aux biens et Annexes. Lot 2 – Assurance des responsabilités et défense recours - Dommages causés à autrui & individuelle accident. Protection Juridique. Lot 3 – Flotte automobile et accessoires. Lot 4 – Protection juridique et défense pénale. Lot 5 – Protection fonctionnelle. – Lot 6 – Risques statutaires.

M. Dominique BOISSERIE d'IRM (Assistant à la maîtrise d'ouvrage) a remis le tableau de comparaison des propositions des assureurs ainsi que ses suggestions. Il précise que les consultations 2022 ont été difficiles dans la mesure où il y a moins d'assureurs présents sur le marché des collectivités : La MAIF et la SMACL se sont rapprochées ; GROUPAMA ne répond pratiquement plus aux appels d'offres des « dommages aux biens et responsabilité civile » ; AXA, ALLIANZ, GENERALI, MMA ne répondent que si les dossiers sont sans sinistre.

Toutefois, plusieurs sociétés d'assurance ont remis leurs offres avant la date limite fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 12 h 00. M. le Maire donne connaissance des conclusions du rapport d'analyse des offres proposé par notre assistant à la maîtrise d'ouvrage. Ce dernier propose de retenir, aux conditions suivantes, les offres économiquement les plus avantageuses établies en fonction des critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60% pour la nature et l'étendue des garanties et des franchises, 30% pour les conditions tarifaires, 10% pour la gestion et le suivi des sinistres jugés à partir de la note présentant sa méthode et sa représentativité).

Les propositions sélectionnées SANS franchise, celles-ci étant les plus avantageuses (Rapport Tarif /Franchise/Sinistre), sont celles présentées par :

- **Lot 1 : Dommages Aux Biens : SMACL** (sans franchise, avec les options Bris et Expo clou à clou) pour la somme de 7.383,11 €
- **Lot 2 : Responsabilité Civile et protection juridique : SMACL** (sans franchise) pour 1.209,46 €
- **Lot 3 : Parc Auto et AUTO MISSION : SMACL** (sans franchise, avec les options Bris, Matériel et marchandises, et Auto mission) pour 6.497,67 €
- **Lot 4 : Protection Juridique : CFDP/2C** (anciens agents / élus option Maître d'ouvrage, sachant que la PJ de TOULENNE est dans le Lot RC) pour la somme de 738,10 €
- **Lot 5 : Protection fonctionnelle** : Lot déclaré infructueux. Notre Assistant à la maîtrise d'ouvrage a été mandaté pour relancer une consultation de gré à gré à relancer avec la SMACL. Une nouvelle offre sera à valider au conseil municipal de septembre 2022.
- **Lot 6 : Risques statutaires : GENERALI / GRAS SAVOYE** au taux de 6,61 %, Garanties de base au titre des agents CNRACL (Décès, accident et maladie imputable au service 0 jour de franchise,

longue maladie – maladie de longue durée, maternité, Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours, maternité / paternité.

Notre assistant à la maîtrise d'ouvrage a été mandaté pour négocier avec SOFAXIS / CNP afin qu'il propose une offre tarifaire permettant à la commune de TOULLENNE d'étudier un éventuel renouvellement de son adhésion auprès de la CNP et de continuer à bénéficier du partenariat historique avec le CDG33. En l'état, et considérant l'écart financier que présenterait la souscription de l'offre de GENERALI / GRAS SAVOYE par rapport à celle de SOFAXIS / CNP, la souscription de l'offre de GENERALI / GRAS SAVOYE sera préconisée lors du prochain conseil municipal.

Le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** décide :

- de souscrire les contrats assurances des lots 1 à 4 précités auprès des assureurs indiqués ci-dessus pour une durée de 48 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- de reporter l'attribution des lots 5 et 6 pour lesquels une nouvelle offre devra être présentée lors du prochain conseil municipal.
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ces contrats.
- d'inscrire les crédits correspondants au compte 6161 du budget communal.

En l'absence du choix relatif à l'assurance des risques statutaires, la délibération n° 2022-07-4 est annulée et reportée également.

### **> 2022-07-5-1 : GESTION DU PERSONNEL / OUVERTURE D'UN POSTE DE TECHNICIEN**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde du 23 juin 2022 et l'inscription de M. Christian MEUSNIER, agent de maîtrise principal, sur la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne de l'année 2022 au grade de technicien territorial,

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de créer un poste de technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une quotité de 35/35<sup>èmes</sup>. Il sera procédé, parallèlement à cette création de ce poste, à la suppression au tableau des effectifs communaux d'un poste d'agent de maîtrise principal. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

### **> 2022-07-5-2 : GESTION DU PERSONNEL / INTEGRATION DANS LE NOUVEAU CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRITORIAUX RELEVANT NOTAMMENT DE LA SPECIALITE DE DIETETICIEN (catégorie A)**

A la suite de la parution des décrets n° 2022-625 et n° 2022-627 du 22 avril 2022, le Centre de Gestion 33 a informé les communes concernées de l'évolution de la situation administrative de Mme Agnès REGLAIN, notre diététicienne. En application de ces décrets, Mme Agnès REGLAIN doit être intégrée dans le cadre d'emploi des Pédiatres-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens (catégorie A) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2022 (IB 514/IM 442). Il est donc nécessaire de créer par délibération le poste correspondant au 1<sup>er</sup> mai 2022.

Concernant les indices, et considérant que Mme Agnès REGLAIN a été nommée sur le grade de Technicien Paramédical de Classe Supérieure au 1<sup>er</sup> juin 2022, elle conserve ses indices actuels (IB 542/IM461) dès le 1<sup>er</sup> mai 2022 pour ne pas qu'elle soit "perdante" dans cette intégration rétroactive. Enfin, Mme Agnès REGLAIN bénéficiera d'un avancement d'échelon à l'ancienneté le 26 septembre 2022 (IB 544/IM463).

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu les décrets désignés ci-dessus,

Considérant que Mme Agnès REGLAIN doit être intégrée dans le cadre d'emploi des Pédiatres-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens (catégorie A) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2022 (IB 514/IM 442),

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de créer un poste de diététicien (catégorie A) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 pour une quotité de 4,5/35<sup>èmes</sup>. Il sera procédé, parallèlement à cette création de ce poste, à la suppression au tableau des effectifs communaux d'un poste de technicien paramédical de classe supérieure, dans la spécialité Diététicien pour une quotité de 4,5 / 35<sup>èmes</sup>. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

**> 2022-07-6-1 : VENTE DE MOBILIERS REFORMES (Bureaux d'écoliers de la classe 11)**

M. le Maire informe les élus qu'à la prochaine rentrée scolaire, l'une des classes (n°11) de l'école G. Brassens de TOULENNE va voir son mobilier entièrement renouvelé. Lors de la réunion du bureau, il a été proposé de mettre en vente les bureaux d'écoliers (plateau en mélaminé, dossier et assise en bois et piètement en fer) au prix de 30 €. Ces bureaux sont vendus en l'état, leur éventuelle remise en état ou mise aux normes restant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la réalisation de la vente de ces bureaux d'écoliers ;
- Accepte de céder ces matériels au tarif indiqué ci-dessus ;
- Dit que ces mobiliers ne seront pas livrés mais enlevés sur place et vendus en l'état ;
- Précise que les recettes seront portées au budget principal et sorties de l'inventaire communal si nécessaire ;
- Mandate M. le Maire pour signer tout document jusqu'à l'aboutissement de ce dossier.

**> 2022-07-6-1 : VENTE DE MATERIELS REFORMES (Machines-outils de l'atelier menuiserie)**

M. le Maire indique avoir reçu de la part de M. Romain MOURLANNE, demeurant 14 rue de la Caminasse 33210 TOULENNE, une proposition d'achat des deux machines outil désaffectées de l'atelier menuiserie des services techniques communaux, soit :

- une dégauchisseuse raboteuse, en l'état, de marque Guilliet type C410S datant de 1983 sous le numéro CM 068 avec un moteur Lurem
- une scie à ruban, en l'état, de marque Guilliet de type n°21DA009V0182, 380V, datant de 1983.

Considérant la qualité d'origine de ces équipements mais également leur vétusté actuelle, le bureau a estimé un prix de cession de l'ensemble de ces 2 machines-outil à 2.000,00 € (deux mille euros). Ces équipements sont vendus en l'état, leur éventuelle remise en état ou mise aux normes restant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la réalisation de la vente de ces matériels ;
- Accepte de céder ces matériels au tarif indiqué ci-dessus ;
- Dit que ces matériels ne seront pas livrés mais enlevés sur place et vendus en l'état ;
- Précise que les recettes seront portées au budget principal et sorties de l'inventaire communal si nécessaire ;
- Mandate M. le Maire pour signer tout document jusqu'à l'aboutissement de ce dossier.

**> 2022-07-7 : INSTALLATION SYSTEME ALARME PPMS SUITE AU REFUS DE SUBVENTION**

M. le Maire rappelle aux élus la réception d'une réponse négative de la Préfecture de la Gironde à notre demande de subvention pour financer l'installation d'un système d'alarme PPMS intrusion au sein du groupe scolaire G. Brassens. Lors du dernier bureau municipal, s'est alors posée la question de la suite à donner à cette opération en l'absence de subvention obtenue en 2022 :

- soit attendre et solliciter à nouveau cette subvention en 2023 non garantie (et éventuellement, faire face à une augmentation des tarifs proposés),
- soit procéder à l'installation de cette alarme dans les meilleurs délais.

Pour mémoire, la solution technique proposée dans ce dossier était celle d'un système automatisé de 17 balises d'alerte (type Athéna de la SAS My Keeper) avec une offre Premium 3 ans, montant estimé de 8.075,00 € HT, soit 9.690,00 € TTC, visant à :

- Fournir aux enseignants un dispositif d'alerte « PPMS intrusion » mobile, pratique, discret,
- Lutter contre les intrusions malveillantes,

- Faciliter l'information rapide des forces de l'ordre en cas d'alerte,
- Mettre en place une solution de sécurité sans travaux, performante et abordable.

Pour mémoire, la commune sollicitait de l'Etat l'attribution d'une aide maximum au titre du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) d'un montant de 6.460 €. M. le Maire rappelle que 10.000 € ont été inscrits en prévisions budgétaires 2022 au programme 51 Ecole. Il indique également que depuis 2015, chaque établissement scolaire doit établir un Plan Particulier de Mise en Sécurité ou PPMS. Ce plan sert à réagir rapidement en cas de danger (inondation, émanations toxiques, attentat...) et à mettre toutes les personnes en sécurité le temps que les secours arrivent ou que la situation revienne à la normale. Pour répondre aux exigences réglementaires, chaque établissement concerné doit s'équiper d'un certain nombre d'éléments.

L'alarme PPMS en fait partie. C'est un dispositif d'alerte spécifique qui diffuse un signal sonore et visuel. Plusieurs sons différents peuvent être diffusés, pour alerter les personnes présentes dans l'établissement du type de risque et donc de la conduite à tenir (évacuer ou se confiner).

A ce sujet, M. BOUCAU précise que la directrice donne l'alerte à ce jour soit avec une corne de brume, soit en déclenchant un signal d'alerte par l'alarme anti-intrusion. M. CATTANEO concède que cette solution est conforme à la réglementation à ce jour, mais la juge pas pratique ni efficace.

Pour M. le Maire, il est nécessaire d'améliorer ce dispositif d'alerte, constat étant fait de la vulnérabilité du site à ce jour. Certes, cela représente un coût supplémentaire, mais estime que le report de cette opération en 2023 ne soit tout de même pas subventionné, et que les prix soient augmentés dès que cela va devenir obligatoire. M. BERRON souligne que les crédits budgétaires sont disponibles au budget 2022

A l'issue du débat, le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'installation de cette alarme PPMS intrusion sans attendre. M. le Maire est autorisé à signer tout document jusqu'à l'aboutissement de ce dossier.

### III : INFORMATIONS

#### 1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

**N° 2022-TOUL-35** Les consorts CAPRON-HILAIRE vendent une maison d'habitation, cadastrée section B1957, sise 17 allée de la Chêneraie sur un terrain d'une superficie totale de 616 m<sup>2</sup> au prix de 280 000 €

**N° 2022-TOUL-36** SCI CLAUDIE FAUCHERE vend une maison d'habitation, cadastrée section B622-628, sise 10 rue Jean Cabos sur un terrain d'une superficie totale de 815 m<sup>2</sup> au prix de 122 000 €

**N° 2022-TOUL-37** Mme DUCOM vend une maison d'habitation, cadastrée section B1799, sise 23 avenue Saint Julien sur un terrain d'une superficie totale de 804 m<sup>2</sup> au prix de 255 000 €

**N° 2022-TOUL-38** La SCI la Petite Chêneraie vend une maison d'habitation, cadastré section B1943, sise 3 allée de la Chêneraie sur un terrain d'une superficie totale de 221 m<sup>2</sup> au prix de 186 000 €

**N° 2022-TOUL-39** La SCI BIGAMIOS vend une maison d'habitation, cadastrée section B4099, sise 12 rue Jean Cabos sur un terrain d'une superficie totale de 326 m<sup>2</sup> au prix de 150 000 €

**N° 2022-TOUL-40** M. et Mme PIOT vendent une maison d'habitation, cadastrée section B2776, sise 2 allée du bois sur un terrain d'une superficie totale de 96 m<sup>2</sup> au prix de 54 000 €

**N° 2022-TOUL-41** Mme VIGNERES vend une maison d'habitation, cadastrée section B1613, sise 10 avenue Saint Julien sur un terrain d'une superficie totale de 753 m<sup>2</sup> au prix de 220 000 €

#### 2 > Présentation du compte rendu du conseil d'école du 23 juin 2022 par M. BOUCAU

##### - Point sur les effectifs, inscriptions de la rentrée

A ce jour, 257 élèves. Prévision à la rentrée : 249 (sans les élèves d'ULIS). Situation assez stable.

21 PS pour 36 départs de CM2. Nous sommes toujours en attente d'inscriptions. La mairie continuera de recevoir les familles pendant les vacances scolaires et tiendra au courant l'école au fur et à mesure.

Les répartitions seront affichées le soir de la prérentrée vers 17h.

##### **PS 21 MS 27 GS 31 CP 27 CE1 31 CE2 42 CM1 41 CM2 29**

Nous avons pu reprendre les matinées d'intégration pour les petites sections en plus des visites avec les parents + la passerelle avec la crèche. Les nouveaux inscrits hors petites sections ont eu un rendez-vous individuel également suivi d'une visite d'école.

Les CM2 ont pu visiter le collège le lundi 20 juin (après 2 ans sans).

Pour le collège Toulouse Lautrec, les dossiers sont à déposer le mercredi 29 juin entre 13h et 14h. Un créneau de rattrapage est prévu le jeudi 30 juin de 13h à 17h.

## **- Bilan de l'année scolaire écoulée**

Une année particulière avec la covid. Cette année, nous avons été extrêmement touchés par la covid. Toutes les classes ont été fermées au moins une fois.

Impact sur une partie des gens du voyage qui ne sont pas du tout revenus et d'autres qui sont revenus tardivement.

Des dispositifs sont mis en place pour gérer les difficultés des élèves : 27 ppre (difficulté passagère) + 4 pps (situation de handicap) + 1 pap (troubles dys)

## **- Perspectives rentrée**

L'année prochaine :

Prévision de retour aux anciens horaires. On conserve les mêmes entrées. 9h - 16h30 pour tous avec l'ouverture du portail à 8h50. Petit décalage pour la pause méridienne

12h15 cycle 1 et 2 (1h30 de pause)

12h30 cycle 3 (1h30 de pause)

La demande sera faite au DASEN.

Un mail de confirmation sera envoyé à toutes les familles.

Cette année, il y a un peu de mouvement dans l'équipe prévu pour la rentrée.

Direction déchargée totalement donc Mr Barre prendra la classe à 100%, Mme Faurel ne reviendra pas à la rentrée donc un nouvel enseignant prendra sa classe (nommée fin août), Mme Fonsacq sera en charge du dispositif ULIS que Mme Triolet va présenter et enfin Mme Dumé enseignante spécialisée à dominante comportementale pour les enfants de maternelle part à la retraite. Personne n'a été nommé sur son poste.

Comme chaque année les classes sont faites avant les vacances mais ne sont annoncées que fin août au cas où nous aurions des modifications à faire durant l'été.

## **- Présentation du dispositif ULIS par Mme Triolet IEN**

Le PowerPoint sera envoyé aux familles avec le compte-rendu.

Objectif de l'ULIS : permettre à des élèves en situation handicap de recevoir un enseignement spécifique dans une classe ordinaire (dans la mesure du possible de sa classe d'âge) avec des temps dans une classe spécialisée.

Toulonne : troubles des fonctions cognitives (déficience mentale, troubles autistiques, trisomie, tdah...) hétérogénéité des profils, âges variés,

Inclus dans les classes ordinaires de référence, les élèves de l'ULIS ne vont dans la classe ULIS que pour les apprentissages qui ne peuvent pas être réalisés avec leur classe d'âge.

1 AESH collective secondera l'enseignante. Parfois certains élèves au profil très particulier (+ sévère) peuvent bénéficier d'une AESH individuelle en supplément.

La 1<sup>ère</sup> commission sera réunie la semaine prochaine et on connaîtra le profil des élèves.

L'ULIS est placée sous la responsabilité du maire et de la directrice.

Projet d'école : il faudra ajouter un volet sur l'axe de l'inclusion

Chaque année pour chaque enfant de la classe ULIS sera organisée une ESS (rencontre des partenaires avec la famille et ajuster les besoins, discuter les orientations)

Environ 12 élèves dans la classe (sans doute 10 l'année prochaine)

La progression est évaluée (continuité au collège – classes de collège-ULIS)

## **- Bilan des sorties et projets**

Les sorties ont pu reprendre pour cette année et les classes en ont bien profité.

Aujourd'hui pour toute l'école : deux concerts réalisés par le groupe Acousteel Gang.

La mairie permet de renouveler le repas champêtre dans les bois le mardi 5 juillet.

Et enfin nous avons pu retrouver les familles à nouveau dans l'école lors de notre fête des familles. Pour rappel, elle s'est constituée d'une exposition, dans l'école, du travail de toutes les classes sur le thème des Arts de 17h30 à 19h puis une chorale d'enfants a chanté sur le même thème. La soirée s'est prolongée avec l'auberge espagnole.

Peu de familles étaient absentes au rendez-vous, la soirée a été un réel succès, nous sommes ravis pour les enfants qui étaient très fiers d'eux. Et il nous semble que le plaisir a été partagé entre les enfants, les parents et l'école de revivre tous ensemble ce moment.

Mmes Thévenin et Laffite : intervention d'une historienne de l'art et plasticienne

abcd'art qui est venue travailler avec chacune des 2 classes (Picasso et Matisse) land art et pique-nique

Maternelle : sortie prévue pour le 30 juin à la dune du Pyla.

M. Maloche et Mme Vergne : Spectacle aux Carmes dessin animé mis en son en direct avec musicien électro

Mmes Lafitte et Ginestet : intervention du stade langonnais rugby (initiation)

Mmes Troupeau et Fiorio / Cadillac retransmission de Notre Dame de Paris + intervention Gendarmerie sur le thème de la sécurité piéton

Mme Troupeau : projet Ukraine intervention de la Croix Rouge

Mmes Troupeau et Ginestet : Grand Théâtre de Bordeaux (danse-cirque)

Mme Ginestet : spectacle JMF

M. Barre, Mmes Goyard et Brianceau : classe découverte à la rentrée + piscine + sécurité routière + intervention de la Gendarmerie sur le thème d'internet + sortie orientation à Hostens le 4 juillet

### **- Bilan financier de la coopérative scolaire**

Remerciements à la mairie pour les subventions.

Sandrine :

Budget actuel 6300 euros (début d'année, un peu plus de 12000)

Un dictionnaire offert à tous les cm2

L'APE offre une calculatrice à tous les cm2

### **- Restauration scolaire**

Année un peu chaotique ; répercussions sur la restauration scolaire. Fin décembre fermeture du restaurant scolaire (collègues absents covid). Le repas de Noël a été remplacé par un repas festif à Pâques. Remerciement à l'APE pour la subvention au CGRE (association loi 1901- Rappel : le prix du repas = seulement pris des denrées- le reste est financé par la mairie).

1<sup>er</sup> avril : repas thématique sur le thème de la pêche (décors et déguisements)

5 juillet : repas champêtre

Maire : bilan financier de l'année. Déficit d'une part à cause du covid mais aussi avec l'augmentation et l'inflation au niveau des denrées. Sachant que nous essayons de respecter au maximum la loi Egalim + souci de la qualité des aliments (producteurs les + locaux possibles). Le prix des repas va augmenter, il sera porté à 2.80 €. Le quotient familial sera modifié pour que davantage de familles bénéficient du repas à 1 euro (objectif 60%). Le prix réel du repas est d'environ 11 euros pour la commune.

2 panneaux d'affiche spécifiques seront installés pour le restaurant scolaire (entrée maternelle et élémentaire)

Peut-être en cours d'année intervention de producteurs.

### **- Bilan du périscolaire**

Avec la covid, effectifs très réduits pour les activités. Reprise à peu près normale au mois de mai. Ni danse ni Brico déco cette année : reprise l'année prochaine. Certaines activités ont parfois dû être annulées.

Garderie l'année prochaine (en test jusqu'à la Toussaint) :

Obligation de changer de salle

1. Par mauvais temps :

Elèves de maternelle – réfectoire des maternelles (côté restaurant scolaire)

Elèves de primaire – salle de motricité (côté maternelle)

2. Par beau temps :

Elèves de maternelle – cour maternelle

Elèves de primaire – cour primaire

Un affichage signalétique (pastilles rouge et verte) visible de loin sera affiché chaque jour pour que vous sachiez où se trouvent vos enfants.

Jeudi 30 : La Glaneuse intervention culinaire (l'Auringleta / intervention au niveau de l'activité jardin – smoothie)

### **- Préparation du bureau des prochaines élections des représentants des parents d'élèves**

Etablir les membres de la commission : directeur + président + 1 enseignant + 2 parents d'élèves + éventuellement un représentant mairie.

Commission électorale pour établir les dates des élections, explication à l'élaboration de ou des listes, mise sous pli, dépouillement.

Date dans les 15 jours après la rentrée : fixée au mardi 13 septembre entre midi et 14h (Mme Roussel, Mme Garnaud, M. Maloche, M. Boucau)



## **- Travaux d'été**

Mairie : Charte des ATSEM mise à jour.

Travaux : priorité à la classe ULIS, tableau, peinture, achat de mobilier.

Les petits travaux dans les différentes classes seront faits.

Le chantier d'isolation (coursive coté restaurant scolaire) prévu depuis plusieurs années sera reporté à la Toussaint.

Les peintures du couloir seront faites à la Toussaint également normalement.

Cet été, travaux d'aménagement d'un local de rangement proche de la coursive.

Normalement d'ici la fin du mois, réponse pour l'obtention d'une subvention pour une alarme spécifique pour l'alerte intrusion.

Problème de l'isolation des classes dans lesquelles il fait très chaud en fin d'année.

Question à étudier : brise-vues ? Arbres pour ombrager les cours ? Mais les classes sont déjà très bien isolées.

Les cm2 ont reçu un flyer concernant le transport scolaire / Jeudi à partir de 16h permanence de M. Favier pour s'inscrire. Il est aussi possible de se rendre au SISS. Un mail sera envoyé aux cm2.

## **- APE**

Depuis le dernier conseil d'école :

Carnaval qui s'est très bien passé : déguisements la journée, barbe à papas / gouter et boissons offertes.

Vente de futas illustrées par les enfants de l'école.

Participation fête des familles

Kermesse samedi 25 : structure gonflable, poneys...

Restauration le soir : presque 100 réservations enfants/adultes

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet : Fête des cm2 à l'espace culturel 18h à 22h30 espace game / soirée film pizzas

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet journée jeux (maternelles et élémentaires) + distribution de calculatrices et dictionnaires

Année prochaine = il est prévu de reconduire la fête de Noël qui avait dû être annulée cette année.

Remerciements à l'APE

**- Questions des parents :**

Aucune question

**- Questions des élus :**

Aucune question

## **3 > Présentation du Rapport annuel 2021 du SICTOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets par M. BALADE**

M. BALADE rappelle aux élus que l'objectif du SICTOM est de réduire massivement notre production de déchets, afin de maîtriser les coûts du service et réduire notre impact sur l'environnement. L'ensemble des élus municipaux ayant été destinataire de ce document, M. BALADE présente les principales informations et chiffres clés de ce document, dont :

- la conteneurisation en bacs à ordures ménagères pour les usagers, réalisée en régie,
- le nouveau service de mise à disposition gratuite de broyeurs aux habitants, pour la gestion individuelle de leurs végétaux,

Il rappelle que le SICTOM intervient sur 85 communes, soit sur 5 CDC. 85 agents sont employés. En 2021, 43.480 tonnes de déchets ont été collectées, soit 667,70 kg/an/hab, dont 239,30 kg d'ordures ménagères, 346,40 kg en déchetterie ou PAV et 82 Kg en recyclable). Le taux de valorisation est de 92 % (48 % valorisation énergétique, 23 % valorisation matière, 21 % valorisation organique, 8 % non valorisé). Le coût aidé par habitant a été de 99 € ht en 2021. Enfin, le SICTOM organise de nombreuses actions de prévention (initiation au compostage...).

## **4 > Présentation du nouveau logo du CCAS de TOULENNE**

Un logo pour le CCAS, décliné par rapport à celui de la commune a été réalisé. Il sera inséré sur les publications dont le CCAS est partenaire, les organismes et associations étant tenus de mentionner les financeurs.

## **5 > Libération / Mise en location à compter 1<sup>er</sup> octobre 2022 d'un logement communal**

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, un logement communal de type T4, situé au 6D Route de la Garonne, d'une superficie de 98,10 m<sup>2</sup> (507,37 € au 1<sup>er</sup> juillet 2022 Loyer + charges) sera mis en location. Les demandes sont à adresser à la mairie. Cet appartement devra accueillir une famille avec deux enfants

minimums. N. Pinaud demande s'il est possible de le sous-louer à une association. M. le Maire répond par la négative. Des travaux de rafraîchissement dans le logement seront à prévoir. M. RATEAU se demande si ce n'est pas l'occasion de renforcer l'isolation phonique de ce logement.

#### **IV : QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe de la naissance d'Emy, fille de Sébastien BLANCHELAND, conseiller municipal remplaçant. Il y aura lieu d'organiser prochainement une collecte ainsi qu'un pot pour fêter cet heureux évènement.

Mme SOUPERBAT demande où en sont les travaux pour les digues, rappelant que cela fait 1 an et demi que les inondations ont eu lieu. Elle ne comprend pas qu'il n'y ait pas plus de réactions que cela et juge cette situation aberrante. Elle pense que l'ASA aurait pu mieux faire que la CdC.

M. le Maire lui répond que les études sont réalisées. Il soutient autant qu'il peut la préparation des travaux dans un cadre réglementaire contraint et d'une procédure d'urgence de la part des services de l'Etat... qui souhaitaient plutôt qu'elles soient arasées. La CdC est aussi tributaire de ces délais. Ayant assisté à la dernière inspection des digues, M. BOUCAU indique que les digues tiennent, bien que certains affouillements aient été constatés... Ce dernier souligne que l'accès aux digues pour les réparer sera fonction des moments de culture, la circulation des camions étant impossible en période humide.

Mme DOUMERC remercie la communication pour les informations relayées de l'Office de Tourisme, notamment celle pour les balades en bateaux, ce qui offre une meilleure visibilité

M. BERRON remercie M. LAMARQUE pour l'intérêt de la visite de la station d'épuration animée par l'ingénieure responsable de l'exploitation.

M. CHRÉTIEN remercie la commune pour l'aide apportée lors de la fête du Multi Accueil.

Mme BOUCAU informe que le CCAS a participé à la solidarité incendie à hauteur de 450 €, en offrant des petits-déjeuners pour les pompiers.

Les prochains conseils municipaux auront lieu le vendredi 16 septembre et le vendredi 21 octobre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.